



La Randonnée Cérétane

Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée : IM075100382
Boite Postale 308 66403 CERET Cedex
Site web : [randoberetane.org](http://randoceretane.org) Contact : secretaire@randoberetane.org

Céret, le 6 juillet 2020

Compte rendu du conseil d'administration
lundi 6 juillet 2020 à 14h30 à CABESTANY

Participant.e.s : Bernard LAMBERT (BEL), Maurice BÉNICHOU (MAB). Eric SCHNEIDESCH (ERS), Arlette TARAMINI ART), Jean-Pierre TARAELLAS (JPT), Françoise TARAELLAS (FRT).

Absent.e.s ayant donné procuration :

Guy RAMPON (GUR) - procuration à ERS.
Pilar LOPEZ (PIL) - procuration à FRT.

Excusés : François BATLLE (FRB). Guy DENISE (GUD), Claudette MONTEL CLM)

Un chaleureux merci à Maurice et Evelyne qui nous ont accueillis pour la réunion du C.A. dans le respect de la distanciation et des gestes barrières et qui nous ont ravis d'un gourmand goûter.

* La COVID-19 a mis le monde du sport à l'arrêt ; l'activité du Club a été impactée par la suspension, puis la reprise - groupes limités à 10 personnes et respect d'un protocole strict édicté par la F.F.R.. Toutes les manifestations habituelles : fête du club, journée bunyetes, randonnée de la ronde cérétane, etc.. sont à ce jour annulées ou reportées à une date ultérieure.

1. C.R. des C.A. des 16 février et du 2 juin 2020.

Les comptes rendus des C.A. des 16.02 et du 2.06 sont approuvés à l'unanimité.

2. REPRISE DES ACTIVITÉS – BILANS – COMMENTAIRES

Les activités de notre association reprennent "doucement". Le programme de juillet est largement entamé et celui de août est en préparation. Il sera diffusé dans les délais habituels (vers le 22 du mois pour la version site et vers le 25 pour la version papier à l'O.T.I.).

La reprise paraît "timide" tant du côté des propositions des animateurs que dans le nombre de participants. Le respect des gestes barrières s'impose plus que jamais.

3. FRÉQUENCE DES C.A.

*Point 18 du C.R. du C.A. du 16.02.2020 : un des administrateurs, absent lors du dernier C.A., demande un nouveau vote tous les arguments n'ayant pas été entendus.

GUD relève la lourdeur - et la longueur - des C.A. programmés tous les deux mois et propose une fréquence mensuelle durant les périodes de l'année pendant lesquelles l'activité du club est intense.

Ce point sera repris lorsque l'activité reprendra pleinement.

4. JOURNÉE DES ANIMATEURS

Initialement la journée des animateurs était prévue le 22 avril. Elle a été annulée suite au confinement (rando dans la réserve naturelle de Prats de Mollo et repas en commun). Il est décidé de reprogrammer cette journée courant 2021, avec la même thématique.

Dans l'attente, en remerciement pour leur implication au sein de l'Association, il a été décidé d'offrir un bon cadeau à toutes les animatrices et tous les animateurs ayant au moins une fois proposé et animé une randonnée entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020.

Il s'agira d'un bon d'achat de 35€ à valoir sur les produits des Vignerons de Terrats à retirer au caveau de Céret (Avenue des Aspres - ancien garage Ford).

Un courrier de remerciements accompagné du bon d'achat leur sera prochainement transmis.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSENTEATION : 0.

5. FÊTE DE LA RANDONNÉE CÉRÉTANE

Initialement prévue le 21 juin celle-ci a été également annulée.

Il est décidé de la reporter en 2021.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSENTEATION : 0.

6. BUDGET 2019 – 2020.

GUR absent excusé a remis l'état des comptes à BEL qui nous en fait lecture.

Résultat provisoire au 30.06.2020 : -2978€ (il reste 2 mois sur cet exercice comptable).

Sont attendues d'ici la date de clôture de l'exercice :

Dépenses :

- Cadeau aux animateurs (point4 ci-dessus) : 1330€

Recettes :

- Prestation de balisage des sentiers de la C.C.V. : 2775€
- Redevance des séjours : 200€
- Location des D.V.A. : 250€
- Adhésions et participation non licenciés : 60€
- Subvention ville de Céret : 500€

soit un total des recettes encore attendues de 3785€

Le résultat de l'exercice 2019-2020 devrait être **négatif compris entre 500 et 600€.**

A souligner les points forts de l'exercice expliquant ce résultat - tronqué par la suspension des activités du club /

- achat de matériel pour la boutique (vêtements) qui n'ont pas pu être mis en vente lors des manifestations dont la fête du club,
- achat d'une - jolie - flamme pour nos stands,
- achat de nouveaux D.V.A.,
- paiement de formations qui ont été décalées (le remboursement par le C.D.R.P. 66 interviendra la saison prochaine)

7. CAMPAGNE D'ADHÉSIONS 2020 – 2021.

BEL rappelle que la part "licence" va passer - pour la saison 2020-2021 - de 31€ à 32€ ce qui signifie que, si nous restons au tarif de 42€, la part restante pour L.R.C. passera de 11€ à 10€.

Questions :

- faut-il, en conséquence, augmenter la cotisation de 1€ ? soit passer à 43€.
- faut-il maintenir la cotisation à 42€ ? pas d'augmentation (-1€ pour L.R.C.).
- faut-il faire un "geste commercial" pour l'arrêt de l'activité durant le confinement (3 mois) ?

Suite aux interrogations d'adhérents portant sur le tarif 2020-2021 ainsi que l'arrêt des activités au sein du Club ; BEL a sollicité la Présidente du C.D.R.P. 66 - Rose-Marie Monge - pour savoir si une réflexion avait eu lieu au sein des différents étages de la F.F.R. à ce sujet.

En retour Rose-Marie Monge nous a communiqué un courrier de la F.F.R. dont la teneur principale a permis d'éclairer les administrateurs présents :

«il n'est pas prévu de « dédommagement », sachant que nous sommes tous victimes et non pas responsables de cette interruption nous sommes en Association et n'offrons pas de prestations (l'activité et la gestion sont assurées par des bénévoles) ; le principe même de l'association est le partage et l'adhésion participe à son fonctionnement »

Suite aux argumentaires BEL demande de procéder au vote :

Maintien de la cotisation à 42€.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSENTEATION : 0.

8. ATTITUDE DISCOURTOISE D'UN ADHÉRENT :

Un adhérent a publiquement contesté via les réseaux sociaux la décision d'un animateur d'annuler une randonnée suite aux conditions météorologiques annoncées.

Le C.A. condamne cette attitude discourtoise envers un animateur bénévole et très impliqué dans la vie du club.

Il est difficile d'évoquer une "faute grave" permettant de l'exclure conformément aux statuts. BEL se réserve de lui dire de vive voix « comment se comporter au sein d'une association ».

9. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020.

La du 25 septembre (17h30 au Mas de Nogarède) est maintenue ainsi que le programme (assemblée suivie d'un apéritif dinatoire).

Si les règles sanitaires sont celles d'aujourd'hui, nous devrons revoir organisation, lieu et date. Il est en effet difficile d'imaginer réunir 120 à 130 personnes dans la salle en respectant la distanciation physique (idem pour l'apéritif).

La décision sera prise lors du prochain C.A. le 31 août 2020.

10. FÊTE DÉPARTEMENTALE DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE – AVRIL 2021

JPT a proposé différentes randonnées qui seront soumises au C.D.R.P.

- PROMENEURS :

Randonnée Ventous (Téléthon)
Le Ventous (balisage jaune)
Saint-Ferréol (balisage jaune)

- RANDONNEURS

Rando de la RONDE CÉRÉTANE 2019
Le Balcon de CÉRET (balisage jaune)

- MONTAGNE :

Pic de Garce.

Départ Fontfrède : Roc de Frausa et Pic des Salines.

Chemin de Frontfrède (balisage jaune) (avec mise en place d'une navette pour le retour).

RANDO SANTE ET MARCHE NORDIQUE : BEL est toujours à la recherche d'itinéraires au départ du gymnase des Tilleuls.

11. SONDAGE RANDO SANTE

53 participant.e.s ont été sondé.e.s

37 ont répondu

29 des 37 soit 78% sont favorables au déplacement de cette activité du mardi au jeudi

La RandoSanté® sera donc positionnée au jeudi après-midi dès le 1er septembre 2020.

12. DÉMISSION D'UN MEMBRE DU C.A.

BEL a repris les activités initialement gérées par Brigitte Roussel (construction du programme). Il souhaite que toute ou partie de cette activité soit reprise par une autre personne.

ERS demande à voir le cahier des charges et prend la mesure de la charge de travail avant de prendre une décision. Le processus d'élaboration du programme mensuel peut naturellement être revu pour en améliorer l'efficacité.

13. C.A. 2020-2021 :

Renouvellement de certains membres :

Sont à renouveler :

- arrivé.e.s au terme du mandat de 3 ans : PIL, JPT, FRT et GUR
- démissionnaires : BRR et CLM

Les 4 administratrices/ administrateurs arrivé.e.s au terme du mandat de 3 ans sont candidats à leur propre renouvellement. Appel à candidature est lancé pour remplacer CLM et BRR.

.../...

14. BÉNEVOLES DE LA RANDO DE LA RONDE CERETANE 2019.

En remerciements pour l'aide à l'organisation de la randonnée, la RONDE CERETANE a remis un chèque de 250 euros.

Que faire ? une décision sera prise lorsque la situation sanitaire sera stabilisée.

15. « SENTEZ VOUS SPORT»

11^{ième} Edition programmée durant le mois de Septembre 2020.

L.R.C. décline la participation eut-égard à la situation sanitaire.

16 .BALISAGE DE LA C.C.V.

BEL précise que les sentiers ont été balisés dans les temps.

Comment remercier les bénévoles ? décision sera prise lorsque la situation sanitaire sera stabilisée.

17. CARTE PASSERELLE

Dispositif mis en place par le Comité National Olympique Sportif Français ayant pour but de renforcer les liens entre le sport scolaire et le monde associatif - augmenter la pratique sportive en Club.

Cela ne concerne que les classes primaires CM1 et CM2 ; permettant aux jeunes de s'essayer à un sport de leur choix dans le but ultérieur de pouvoir choisir l'un d'entre eux pour une pratique plus assidue.

Pour une période allant du 1^{er} septembre au 17 octobre 2020.

BEL a interrogé le C.N.O.S.F. le 3 juillet dernier par rapport au nécessaire accompagnement d'un parent ou un tuteur légal durant la randonnée. Nous sommes en attente de la réponse mais sommes tout-à-fait favorables à la participation de jeunes garçons et filles à certaines de nos activités.

18.OCTOBRE ROSE

Participation de L.R.C. à cette manifestation. Réflexion en cours pour marquer la manifestation : tee-shirt rose, petit nœud rose, etc. BEL contacte la délégation régionale.

PROCHAIN C.A. LUNDI 31 AOÛT à 14h – Rue Jean AMADE (*).

Le Président

B. LAMBERT

La Secrétaire

F. TARAELLAS

(*) si l'accès aux salles est possible